

Motion du 26 avril 2016 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Simon Gaberell, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Marie-Pierre Theubet et Maria Vittoria Romano: «Recenser les points noirs piétons et vélo en Ville de Genève».

(acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 3 octobre 2018, dans le rapport M-1225 A/B/C)

MOTION

Exposé des motifs

Le dernier micro-recensement de la mobilité à Genève réalisé par l'Observatoire universitaire de la mobilité (OUM) relève qu'en 2010, si l'on additionne la part des déplacements à pied (47%) et à vélo (5%) en Ville de Genève, on obtient 52%. La majorité des déplacements en Ville de Genève se fait donc avec la mobilité douce!

Malgré tout, de nombreux points noirs subsistent pour les déplacements à pied et à vélo: sécurité défaillante, feux mal réglés, aménagements inexistants, discontinus ou mal conçus, trottoirs trop étroits, carrefours longs à traverser, etc.

La Ville a les moyens d'agir sur nombre de ces points noirs, à son échelle de compétence, en témoigne la récente modification du carrefour François-Furet / avenue d'Aire au croisement des quartiers des Charmilles, de Saint-Jean et de l'Europe, faisant suite au dépôt d'une pétition acceptée à l'unanimité du Conseil municipal.

Considérant:

- la nécessité d'améliorer la sécurité et l'attractivité des déplacements à pied et à vélo;
- les compétences de la Ville en matière d'aménagement;
- les nombreuses pétitions et propositions du Conseil municipal telles que la motion M-818 «Pour que Genève roule sans perdre la boule (dangers pour les cyclistes)!\», acceptée le 17 décembre 2008 et restée sans réponse du Conseil administratif; la motion M-903 «Grandes traversées cyclables à Genève» ainsi que la motion M-1002 «Réalisation de l'initiative sur la mobilité douce: un plan d'action!\», les deux acceptées le 5 mai 2014;
- l'acceptation de la PR-1051 «Ouverture d'un crédit de 467 000 francs destiné aux études pour la promotion du vélo ainsi qu'à la communication» le 5 mai 2014,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'entreprendre un recensement de tous les points noirs restants piétons et vélo en Ville de Genève;

- d’informer sur l’état actuel des négociations avec l’Etat sur la planification et la réalisation des améliorations nécessaires;
- de missionner le Service de l’aménagement et de la mobilité pour réaliser de manière prioritaire ce recensement ainsi qu'un catalogue des mesures à prendre pour améliorer ces situations;
- de prendre en compte les études effectuées et de les appliquer immédiatement.